



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Liquidation judiciaire

Question écrite n° 46378

Texte de la question

M. Christian Daniel attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les problèmes comptables rencontrés par les artisans ou PME en difficultés ou mis en liquidation. En effet, il arrive fréquemment qu'au moment de la liquidation le dernier ou les deux derniers bilans ne soient pas produits par manque de moyens financiers. Il lui demande s'il peut envisager que, sous contrôle des services fiscaux, une aide financière soit accordée (au même titre que l'aide juridictionnelle) à ces entreprises afin de rémunérer un expert comptable pour établir les documents comptables nécessaires à l'établissement d'une situation comptable précise. Cette dernière lui est, en effet, indispensable pour obtenir les aides liées à sa nouvelle situation : demandes d'allocations RMI, APL ; plafonnement du loyer HLM.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46378

Rubrique : Difficultés des entreprises

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6537